Extrait n°……….

Page 1 / 1

Rapporteur : Madame la Présidente

Nombre de Membres en exercice : 9

Présents (es) à la séance : 6

Pouvoir : 0

Date de la convocation :

14 Février 2024

**CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE – SAINT-REMY**

L’AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le TREIZE DECEMBRE à 15H30.

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l’appel nominal.

**Etaient présentes** : Mesdames Florence PLISSONNIER, Pascale BARBIER, Pascale DESRAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Claude CHANUT, Andrée Marie PEUTIN, Monsieur Jean Baptiste GOUYON.

**Etaient absent (tes) :** Mesdames Marie Thérèse LYOTHIER, Elise MARTIN,

**Etaient présent(es) à titre consultatif** : Mélanie LEGEE, Denis CHEVALOT, Marlène BEN BACHA, Chrystelle DESVIGNES.

**CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE**

**Objet :** **Débat d’Orientation Budgétaire 2025 pour les budgets du CCAS et de la Résidence Louis Aragon**

Exposé :

La teneur d’un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus, définie à l’article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette obligation concerne également les établissements publics tels que les CCAS.

Ce débat s’appuie sur la présentation d’un rapport qui a pour objectif d’éclairer le vote des élus tant sur le budget principal que les budgets annexes. Les orientations budgétaires ainsi présentées doivent leur permettre d’exercer leur pouvoir de décision à l’occasion du vote du budget primitif.

Le Débat d’Orientation Budgétaire se tient à l’intérieur d’un délai de 10 mois avant le vote du budget primitif.

Une délibération spécifique doit prendre acte de ce débat et de l’existence d’un rapport de présentation.

Visa :

Vu l’article 107 de la loi NOTRé, du 7 août 2015,

Vu l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires ci-joint,

Délibération :

Après avoir entendu l’exposé et après avoir délibéré, le Conseil d’Administration :

* ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2025 et de l’existence d’un rapport de présentation pour les budgets du CCAS et de la Résidence Louis Aragon.

Nombre de votants Pour

 Contre

 0Abstention

Vote : POUR à l’unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Florence PLISSONNIER

Présidente du CCAS

Maire